

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 28 septembre au 2 octobre 1998



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/45/10
TD/B/COM.1/22
28 octobre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 28 septembre au 2 octobre 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Conclusions concertées et recommandations adoptées par la Commission à sa troisième session	2 - 22
II. Déclarations liminaires	23 - 51
III. Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales, et comment élargir ces préférences	52 - 61
IV. Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de livraison prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle des technologies de l'information et des nouvelles pratiques commerciales	62 - 80
V. Décisions de la Commission et déclarations de clôture . .	81 - 86
VI. Questions d'organisation	87 - 91

Annexes

- I. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
- II. Participation

INTRODUCTION

1. La troisième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 28 septembre au 2 octobre 1998. À cette occasion, la Commission a tenu deux séances plénières (ses 8ème et 9ème séances) et dix séances informelles.

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA TROISIÈME SESSION

Point 3 : Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales, et comment élargir ces préférences

2. Les incidences de la récente tourmente financière et économique et ses diverses répercussions négatives appellent une intensification de la coopération internationale.

3. Le Système généralisé de préférences (SGP) et le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) ainsi que d'autres préférences commerciales continuent de jouer un rôle important d'instrument de développement dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Les améliorations et extensions des schémas SGP et autres préférences commerciales unilatérales qui ont été mises en oeuvre ou proposées, notamment en faveur des PMA, montrent l'intérêt que continuent de revêtir ces mécanismes préférentiels et l'importance qu'y attachent tant les pays donateurs que les pays bénéficiaires de préférences.

4. Des mesures concrètes devraient être prises pour qu'un plus grand nombre de pays bénéficiaires puissent exploiter plus efficacement les avantages du SGP et pour corriger les actuels déséquilibres dans la répartition de ces avantages.

Recommandations adressées aux pays donateurs de préférences

5. Il existe des possibilités d'élargir et d'améliorer les avantages SGP. À cet égard, une plus grande attention devrait être accordée à l'élargissement de l'éventail des produits visés, de façon qu'il corresponde davantage aux avantages comparatifs des pays bénéficiaires.

6. L'harmonisation et la simplification des règles d'origine du SGP pourraient accroître la transparence et faciliter l'application de ces règles, et ainsi augmenter l'efficacité du système. Les règles d'origine qui encouragent le cumul régional contribueraient à stimuler le commerce entre pays bénéficiaires en leur permettant d'exploiter les complémentarités de leurs capacités de production et de tirer un plus grand parti de leur spécialisation internationale.

7. Le manque de stabilité, de prévisibilité et de simplicité d'un certain nombre de schémas nationaux a eu des incidences défavorables sur l'utilisation du Système généralisé de préférences, au détriment d'une exploitation efficace de ce système, en particulier par les PMA. Il conviendrait donc de remédier à ces carences.

8. Les pays donateurs de préférences devraient dûment informer leurs importateurs des produits visés et des taux et autres conditions appliqués en vertu de leurs schémas nationaux. De plus, en notifiant rapidement les modifications apportées à ces schémas et en fournissant au secrétariat de la CNUCED des données sur le commerce SGP, ils contribueraient à la qualité des travaux d'analyse de la CNUCED et à l'efficacité de ses activités de coopération technique.

9. Le SGP et autres préférences commerciales en faveur des PMA doivent s'accompagner d'efforts visant à éliminer les faiblesses intrinsèques des capacités de production dans les PMA. L'accès aux marchés en vertu de

préférences commerciales spéciales devrait être encore amélioré dans le cas des produits exportés par les PMA. En outre, tous les pays donneurs devraient envisager d'accorder à la totalité des produits provenant des PMA, dans des conditions autonomes, un accès en franchise à leurs marchés. Un assouplissement supplémentaire des procédures administratives en faveur des PMA aiderait ces pays à profiter davantage du SGP.

10. Pour contribuer à une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les PMA concernant l'utilisation du SGP, et dégager des solutions appropriées, il serait utile d'améliorer concrètement les contacts entre pays donneurs de préférences et PMA bénéficiaires. La participation à cet égard de représentants d'entreprises importatrices des pays donneurs pourrait aider à mieux cerner ces problèmes.

11. On peut noter avec satisfaction que, dans le contexte de la coopération Sud-Sud, un certain nombre de pays en développement ont décidé d'accorder, unilatéralement et sans conditions, aux PMA un accès préférentiel à leurs marchés. Les autres pays en développement qui en ont la capacité sont invités à prendre des initiatives analogues. Des informations plus détaillées sur l'état d'avancement des diverses propositions et une analyse des incidences potentielles sur le commerce et le développement des PMA des nouveaux schémas de préférences seraient utiles. Il serait également utile de clarifier certains aspects juridiques des préférences accordées aux PMA par d'autres pays en développement.

Recommandations adressées aux pays bénéficiaires de préférences

12. De nombreux débouchés commerciaux SGP restent à exploiter. Une connaissance insuffisante, de la part des exportateurs, des divers schémas de préférences et des procédures complexes qui s'y rattachent, et la faiblesse des capacités d'exportation constituent d'importants obstacles à une plus grande exploitation des avantages SGP, en particulier dans le cas des PMA. Les gouvernements des pays bénéficiaires devraient donc contribuer à l'information et à la formation du secteur privé concernant le SGP et les autres réglementations commerciales. Ils peuvent toutefois avoir eux-mêmes besoin d'une assistance pour s'acquitter de ce rôle pédagogique. L'ampleur et la nature de cette assistance varieront en fonction des besoins particuliers et du niveau de développement des pays bénéficiaires.

13. La coopération technique en faveur des PMA dans le domaine du SGP devrait aussi être assurée par d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

14. Davantage de PMA devraient s'efforcer de participer au SGPC, ce qui contribuerait à dynamiser le commerce Sud-Sud.

Recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED

15. La CNUCED devrait continuer d'analyser l'importance des schémas SGP et d'autres préférences commerciales, en s'appuyant sur des données quantitatives et statistiques. Elle devrait déterminer les avantages réels procurés par les préférences commerciales.

16. La CNUCED devrait également continuer de fournir une coopération technique aux pays bénéficiaires, en particulier aux PMA et à certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, en vue d'accroître l'utilisation par ces pays des préférences commerciales. Cette coopération technique devrait viser à aider les pays à organiser eux-mêmes des ateliers, des activités d'information et des programmes de formation à l'intention de leurs exportateurs.

17. En raison des contraintes administratives qui sont les leurs, les PMA ont besoin d'une assistance technique directe pour renforcer les ressources humaines dont ils ont besoin pour une meilleure utilisation des préférences SGP. Il faudrait notamment renforcer les actuels bureaux de liaison SGP ou aider à la création de tels bureaux, et fournir du matériel pédagogique.

18. La CNUCED devrait étudier les moyens de profiter des nouvelles technologies de l'information pour rendre la coopération technique concernant le SGP et d'autres préférences commerciales plus efficace. De nombreux services d'information sur le SGP et, dans une certaine mesure, des services consultatifs pourraient être fournis rapidement et économiquement à des utilisateurs finals dans les pays en développement à partir de Genève grâce à des moyens de communication tels que le réseau Internet et le courrier électronique.

19. Dans ses futurs travaux d'analyse et de coopération technique concernant les préférences, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer de veiller à la complémentarité et à la valeur ajoutée de ses activités vis-à-vis des travaux réalisés ailleurs.

Point 4 : Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de livraison prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle des technologies de l'information et des nouvelles pratiques commerciales

A. Recommandations adressées aux gouvernements

20. Les initiatives suivantes pourraient être prises au niveau national :

a) Déterminer les obstacles aux exportations de services, par exemple en diffusant des questionnaires auprès des entreprises du secteur privé sur les problèmes rencontrés à cet égard;

b) Faciliter la libéralisation de l'accès aux marchés par des mesures visant à renforcer les services aux producteurs, notamment par la sous-traitance;

c) Appliquer des politiques destinées à encourager les entreprises à exploiter les possibilités d'accès aux marchés en matière de mouvement de personnes physiques, selon des modalités permettant de réduire l'exode des compétences et de contribuer à l'acquisition de qualifications;

d) Identifier des domaines d'avantage comparatif dans les services à forte intensité de travail, dans la perspective des prochaines négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);

e) Accélérer la prise en compte et la libéralisation des services dans le contexte des mécanismes sous-régionaux et renforcer la coopération dans le cadre de ces mécanismes en vue de la préparation de la prochaine série de négociations au titre de l'AGCS.

B. Recommandations adressées à la communauté internationale

21. La communauté internationale est invitée à prendre les initiatives suivantes :

a) Examiner l'application effective des articles IV et XIX, en particulier, de l'AGCS en vue de l'élaboration de principes directeurs pour les négociations au titre de l'AGCS;

b) Promouvoir des conditions propices au transfert de technologie vers les entreprises des pays en développement, ainsi que la diffusion dans les pays en développement de technologies tombées dans le domaine public;

c) Aider les secrétariats de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à améliorer les statistiques sur les services, pour répondre aux besoins des décideurs et des négociateurs lors de la prochaine série de négociations au titre de l'AGCS.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

22. La CNUCED devrait, en étroite coopération avec d'autres organisations internationales compétentes et dans les limites des ressources existantes :

a) Réaliser conjointement avec l'OMC une évaluation des incidences sur les pays en développement de la libéralisation dans le cadre de l'AGCS;

b) Entreprendre une analyse systématique en vue de déterminer les possibilités d'expansion du commerce, de façon à faciliter l'établissement de demandes dans les négociations au titre de l'AGCS;

c) Analyser les tendances récentes du commerce et de la concurrence dans les secteurs de services;

d) Poursuivre les travaux relatifs à la base de données MAST (mesures concernant le commerce des services) en vue d'aider les pays qui le souhaitent à renforcer leur capacité de négociation, et évaluer le fonctionnement de cette base de données en s'intéressant plus particulièrement à l'exploitation des progrès récents des technologies de l'information;

e) Aider les pays en développement, en particulier les PMA, dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, à améliorer leur capacité d'offre dans le domaine du commerce des services, notamment par le biais d'activités concernant la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles, l'accès aux nouvelles technologies et l'adoption d'une législation appropriée;

f) Poursuivre l'exécution du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) et l'élargir à d'autres pays africains intéressés;

g) Participer à une conférence internationale, organisée en Tunisie par l'Organisation mondiale du tourisme, sur les moyens d'améliorer les relations entre fournisseurs de services touristiques des pays en développement et agences de voyages des pays consommateurs en vue d'établir une industrie durable du tourisme;

h) Établir, en coopération avec l'OMC, une liste d'examens des besoins économiques pour les listes d'engagements spécifiques au titre de l'AGCS et proposer des moyens d'accroître la transparence et la prévisibilité de l'application de ces examens.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

23. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les délibérations devant se dérouler au cours de la session s'inscrivaient dans un contexte dominé par deux grands processus à l'oeuvre dans l'économie mondiale : le premier était la crise économique et financière asiatique, le second les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui devait avoir lieu aux États-Unis avant la fin de 1999. La seconde ne venait pas en réponse à la première, mais les deux étaient étroitement liées, car la Conférence ministérielle pouvait contribuer de manière constructive à réparer les dégâts occasionnés par la crise économique et à empêcher que l'instabilité économique ne perdure.

24. Il a fait ressortir les répercussions négatives de la crise asiatique sur l'économie des pays en développement, en particulier les répercussions sur la balance des opérations courantes de nombreux pays, qui les avaient contraints à prendre certaines mesures pour réduire leurs déficits courant et commercial. Parmi elles figuraient des dispositions macroéconomiques tendant à freiner la croissance de l'économie, et donc à comprimer la demande d'importations. L'Asie, par exemple, qui jusqu'à une date récente avait été une composante majeure de la demande d'importations, dégageait à présent des excédents commerciaux grandissants imputables davantage à la réduction des importations qu'à une croissance réelle des exportations. Plusieurs pays, comme la République de Corée et la Thaïlande, avaient réussi à accélérer la croissance de leurs exportations mais cela n'avait guère permis de compenser les pertes entraînées par la baisse des prix liée à la dévaluation de leur monnaie et aux fluctuations des cours des produits de base.

25. Les raisons pour lesquelles certains pays étaient si durement frappés par la crise n'étaient pas nécessairement à rechercher dans la mauvaise gestion de l'économie, même si cette hypothèse n'était pas à exclure pour plusieurs pays. Dans d'autres, tels que le Chili, l'ajustement économique s'était soldé par des taux de croissance élevés de l'économie au cours des 13 dernières années ainsi que par des excédents budgétaires annuels considérables. À cause de la crise, le Chili s'attendait à accuser un déficit courant de près de 7,5 % d'ici à la fin de 1998. Ce pourcentage était analogue à celui du déficit de la Thaïlande avant la dévaluation de sa monnaie, alors que le Chili avait fidèlement suivi les conseils qui lui avaient été donnés et s'était intégré à l'économie mondiale et au système commercial international, notamment en augmentant fortement ses exportations vers l'Asie. L'effondrement économique en Asie s'était traduit par un recul considérable de la demande d'exportations chiliennes, cependant que les produits liés au cuivre et à d'autres produits de base d'exportation avaient connu des chutes de cours qui avaient eu de graves répercussions sur l'économie du Chili.

26. L'exemple chilien illustre utilement l'interaction entre forces financières, instabilité financière et fonctionnement du système commercial, qu'exposait également le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*. Le commerce n'était pas le coupable; il ne pouvait fonctionner sans un système financier et monétaire garantissant un minimum de stabilité à l'économie mondiale. Le problème résidait dans l'incohérence et le déséquilibre de l'économie mondiale : on était bien parvenu à réglementer le commerce, mais des problèmes subsistaient dans le système financier et monétaire 26 ans après l'abandon des règles du système de Bretton Woods.

27. Le commerce avait continué d'imprimer à l'économie mondiale l'impulsion dont elle avait besoin, mais il fallait être réaliste et bien voir que les marchés émergents allaient se trouver dans l'impossibilité de continuer à

alimenter la demande d'importations, étant forcés de freiner leur économie. Le phénomène était déjà à l'oeuvre en Amérique latine, où en l'espace de deux mois seulement les prévisions de croissance économique avaient été révisées à la baisse pour tomber de 3,1 à 0,6 %. Cette révision ne venait pas en réaction à des mesures protectionnistes, mais tenait au fait que les pays étaient obligés de recourir à certains instruments macroéconomiques pour freiner la croissance. Au Brésil, par exemple, les importations - après avoir augmenté à un rythme soutenu au cours des trois années précédentes - s'étaient effondrées à partir de janvier 1998, malgré le recours aux instruments classiques pour freiner l'économie et réduire le déficit en compte courant. Cela étant, le Brésil accusait un déficit courant inférieur à 4 %, donc bien moindre que le Chili, mais uniquement parce qu'il avait commencé beaucoup plus tôt à mettre en oeuvre ces moyens d'action. Des situations analogues s'observaient partout dans le monde en développement. La relance de l'économie mondiale et du commerce mondial ne pouvait venir que des pays dont l'économie continuait à croître ou dont le compte courant et la balance commerciale étaient excédentaires. On attendait d'eux qu'ils stimulent la demande et poursuivent leur croissance non seulement grâce à l'exportation, mais aussi en poussant leur demande d'importation.

28. S'agissant de la préparation des futures négociations commerciales, la situation actuelle présentait une similarité frappante avec celle qui existait au début des discussions sur le Cycle d'Uruguay en 1986; les vues quant à la teneur des futures négociations commerciales divergeaient toutefois moins qu'au début des années 80, même si certaines questions importantes restaient à régler. Le futur immédiat était porteur d'une phase de consolidation des progrès accomplis davantage que de nouvelles grandes idées révolutionnaires, ce qui permettrait d'aborder les points laissés en suspens lors des négociations d'Uruguay et de porter l'attention sur les secteurs restés quelque peu en retrait. Le Secrétaire général a mentionné les études réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec l'OMC, qui faisaient apparaître qu'existaient encore des possibilités considérables d'aborder des points tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits ainsi que les branches les plus sujettes au protectionnisme, à savoir l'agriculture, les produits alimentaires, le textile, l'habillement, les chaussures, les articles en cuir, et les fruits et légumes. Des efforts devaient être déployés pour accomplir de nouveaux progrès dans ces branches ainsi que pour ce qui était des règles relatives au problème de l'application. Il était vital de prêter attention aux difficultés rencontrées en matière d'application aussi bien par les pays en développement que par les pays développés.

29. Le Secrétaire général a engagé la Commission à prendre en considération le cadre général qu'il venait d'esquisser et à donner au secrétariat de la CNUCED des indications précises sur les travaux qu'elle souhaitait le voir mener. Le commerce était un élément moteur déterminant de l'économie mondiale et la CNUCED pouvait aider les pays en développement à utiliser efficacement le commerce pour assurer le développement de leur économie. Sa conviction que la CNUCED pouvait jouer un rôle important à cet égard avait été confortée lors de la récente réunion spéciale d'experts sur les conséquences du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement et les moyens d'aider ces pays à prendre davantage d'initiatives dans les futures négociations commerciales. Cette dernière tâche s'articulait autour de cinq objectifs d'importance primordiale : il s'agissait d'aider les pays en développement i) à définir des politiques commerciales dans la perspective du développement, ii) à atteindre les objectifs liés à ces politiques au cours des négociations commerciales, iii) à s'acquitter de leurs obligations, iv) à défendre leurs droits acquis et v) à exploiter les possibilités de commerce devant découler des négociations commerciales. Les participants à cette réunion s'étaient employés à accroître les capacités analytiques de la CNUCED grâce à une mise en réseau avec des universités et des organisations internationales. La participation active

de l'OMC à la réunion avait été une source de satisfaction particulière. Dans le prolongement, pour une part, de ces échanges de vues, des pays d'Amérique latine avaient constitué un réseau commercial latino-américain mettant en contact des chercheurs de la région. Dans le contexte d'une collaboration accrue avec la CNUCED, il avait été demandé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de réaliser quatre monographies de pays ayant pour objet de mettre en évidence les défis attendant ces pays dans les négociations à venir. Un certain nombre d'études sur ce même sujet, mais en Afrique, avaient été réalisées et la CNUCED s'efforçait de couvrir un nombre accru de pays conformément à son approche pratique des problèmes et dans un souci de coopération avec d'autres organisations.

30. Le représentant de l'Uruguay, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, a rappelé, concernant le point 3, l'importance pour plusieurs pays de son groupe des mécanismes de préférences commerciales unilatérales en tant qu'instrument d'accès aux marchés, en particulier aux marchés des États-Unis et de l'Union européenne. Toutefois, ces préférences s'étaient effritées et leurs incidences sur le commerce avaient diminué du fait de la libéralisation du commerce multilatéral et de la multiplication des accords régionaux et sous-régionaux réciproques. Concernant le point 4, le représentant a dit que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'identification des secteurs intéressants le commerce d'exportation des pays en développement et dans l'appui à apporter à la participation de ces pays aux futures négociations, notamment par le biais d'une assistance technique visant à développer leurs capacités d'analyse et de négociation.

31. Il a attiré l'attention sur trois questions qui revêtaient la plus grande importance pour les pays en développement, et qui devraient donc être intégrées aux travaux de la CNUCED et de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. La première concernait l'interdépendance de l'évolution des conditions commerciales, d'une part, et des questions monétaires et financières, d'autre part. Il fallait examiner les incidences de l'actuelle crise économique sur l'orientation des flux commerciaux internationaux, sur les niveaux de compétitivité des régions et des pays et sur les équilibres macroéconomiques généraux. La CNUCED devrait également contribuer à la réforme du système financier international. À l'heure actuelle, la région latino-américaine et caraïbe se trouvait déstabilisée par des événements échappant à son contrôle.

32. La deuxième question concernait les produits de base. En 1998, les prix de ces produits étaient tombés à leur plus bas niveau depuis 20 ans. Malgré la nécessité d'analyser les incidences de cette baisse des prix sur les recettes d'exportation des pays en développement, les questions relatives aux produits de base étaient en grande partie absentes des débats internationaux. Il y avait actuellement moins de sources d'informations stratégiques sur les produits de base que quelques années auparavant. La CNUCED devrait réactualiser les études sur la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base qui avaient été faites dans les années 70, compte tenu des vastes changements qui s'étaient produits depuis.

33. La troisième question qui méritait une plus grande attention dans les instances internationales et à la CNUCED en particulier était la tendance aux fusions internationales d'entreprises dans presque tous les secteurs économiques stratégiques. Ces fusions avaient des répercussions considérables sur la structure des marchés (par la création de monopoles et d'oligopoles), sur la détermination des prix internationaux, sur la concurrence, sur la politique commerciale, sur les systèmes de production, de commercialisation et de transport, sur l'implantation physique des installations de production des grandes sociétés, sur le champ couvert par les négociations commerciales multilatérales, et sur la capacité des pays en développement d'élaborer des

politiques nationales. Le risque existait que ces fusions compromettent les formidables efforts de développement faits par les pays latino-américains et caraïbes dans les années 90. La CNUCED devrait analyser les incidences des fusions sur le commerce et le développement.

34. À continuer d'ignorer ces trois importantes questions, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base perdrait à la fois son influence et son intérêt.

35. Enfin, le représentant a déclaré que, si l'on voulait que les grandes commissions du Conseil du commerce et du développement fonctionnent efficacement, il était absolument essentiel que des services d'interprétation dans toutes les langues officielles soient disponibles pour la durée intégrale de leurs sessions.

36. Le représentant de l'Inde, parlant au nom du Groupe asiatique et de la Chine, a dit que, concernant le point 3 de l'ordre du jour, le SGP et d'autres préférences commerciales sans réciprocité restaient d'importants instruments de développement. La nécessité de disposer d'un accès préférentiel aux marchés restait forte, en particulier compte tenu du marasme économique que connaissaient plusieurs pays en développement dynamiques du fait de la crise financière mondiale. Afin de pouvoir déterminer les avantages réels des mécanismes préférentiels pour les divers pays bénéficiaires de préférences, le secrétariat de la CNUCED devrait renforcer ses travaux d'analyse sur cette question.

37. Les taux d'utilisation par les pays bénéficiaires du SGP et d'autres préférences commerciales sans réciprocité avaient été faibles. Il fallait donc faire en sorte que ces préférences commerciales profitent aux pays en développement qui en avaient le plus besoin. Il fallait renforcer les activités de coopération technique, notamment en exploitant les nouvelles technologies de l'information qui permettaient d'accroître l'information dans les pays bénéficiaires sur la nature et le fonctionnement des mécanismes commerciaux. L'éventail des produits visés par les préférences pourrait être élargi de façon à mieux correspondre aux capacités de production des pays bénéficiaires de préférences. Les marges préférentielles pouvaient être améliorées là où des crêtes tarifaires persistaient pour des produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement. Les contingents tarifaires appliqués aux importations SGP, en particulier dans le secteur agricole, pourraient être éliminés. Il faudrait s'abstenir autant que possible d'imposer des conditions sans rapport avec le commerce. Un certain nombre de schémas SGP devaient également être rendus plus stables, plus prévisibles et plus transparents.

38. Une attention spéciale devrait être accordée aux préférences commerciales en faveur des PMA, notamment dans le contexte des groupements d'intégration régionale, comme convenu à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour. De meilleures conditions d'accès aux marchés ne suffisaient pas à elles seules; elles devaient être associées à des mesures visant à accroître les capacités de production à l'exportation des PMA.

39. La tendance à la libéralisation et à la réciprocité dans les relations commerciales exigeait un examen plus attentif des questions concernant les préférences commerciales sans réciprocité, en vue d'en renforcer la contribution effective au commerce et au développement des pays en développement. Ces questions concernaient notamment le concept de gradation, l'alignement des préférences commerciales en faveur des PMA, l'harmonisation des règles d'origine du SGP, une meilleure répartition des charges entre pays donneurs de préférences, l'extension du SGP au commerce des services, un fonctionnement des schémas SGP "favorable au développement", et des approches

nouvelles, plus différenciées et plus souples de l'application d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement.

40. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le représentant a dit que les industries de services dans les pays en développement n'avaient pas encore atteint un stade leur permettant de tirer pleinement parti des débouchés de commerce et d'investissement existant dans d'autres pays. Les politiques de libéralisation dans les différents secteurs de services devaient être correctement planifiées et être appliquées de façon progressive pour permettre à chaque secteur d'acquérir la capacité de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. La tourmente financière en Asie avait montré combien les pays étaient vulnérables à la spéculation monétaire, à la volatilité des flux de capitaux et aux carences des systèmes de réglementation et de supervision financières, tous éléments qui pouvaient avoir de graves répercussions sur la croissance, l'emploi et le développement.

41. Au titre des articles IV et XIX.2 de l'AGCS, les pays développés s'étaient engagés à faciliter la participation des pays en développement membres au commerce mondial des services, dans le cadre d'engagements négociés spécifiques. Ces dispositions devaient être instrumentalisées de façon à garantir aux pays en développement des avantages concrets; il fallait notamment instituer un mécanisme de notification et de surveillance concernant l'application de l'article IV.

42. Une grande attention avait été accordée à l'obtention d'engagements concernant la présence commerciale, mais on ne s'était guère soucié de faciliter l'accès aux marchés pour les professionnels des pays en développement. Le mouvement des personnes physiques était entravé par des obstacles importants : examen des besoins économiques, réglementation des visas et des conditions d'entrée, prescriptions discriminatoires en matière de licences et de qualifications professionnelles, etc. La plupart des engagements contractés au titre de ce mode de fourniture étaient horizontaux et ne précisait pas quels secteurs étaient concernés, ce qui risquait de remettre en cause la symétrie des obligations découlant du mouvement des capitaux et des personnes physiques. Les pays asiatiques étaient préoccupés par le fait que leurs professionnels ne pouvaient tirer le meilleur parti de leurs atouts alors qu'on les pressait constamment d'ouvrir leurs marchés dans des secteurs tels que les télécommunications de base ou les services financiers et au titre de modes de modes de fourniture (fourniture transfrontière et présence commerciale) qui présentaient un intérêt pour les exportations des pays développés. Les initiatives visant à modifier l'architecture de l'AGCS et à élaborer des accords distincts pour chaque mode de fourniture devraient être replacées dans le contexte de la recherche d'un équilibre des droits et des obligations relevant de l'AGCS ainsi que de la nécessité de garantir la neutralité des politiques appliquées au titre des quatre modes de fourniture. Les travaux sur les mesures de sauvegarde d'urgence définies dans l'AGCS devaient s'achever selon le calendrier prévu, afin d'encourager les pays en développement à poursuivre leurs efforts de libéralisation.

43. Dans le prochain cycle de négociations commerciales, il faudrait améliorer de manière considérable les conditions d'accès aux marchés des pays en développement. Ceux-ci auraient besoin de l'aide de la CNUCED pour préparer ces négociations, et la réalisation d'une évaluation conjointe CNUCED/OMC de l'impact sur les pays en développement de la libéralisation dans le cadre de l'AGCS leur serait des plus profitables.

44. La représentante de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné que la pleine intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, dont l'intégration régionale était une étape intermédiaire bénéfique, était l'un des objectifs fondamentaux de la politique de développement de l'Union européenne. La CNUCED avait largement éclairé le

débat sur la libéralisation commerciale vue sous l'angle des pays en développement, et les responsables des politiques commerciales des pays développés et des pays en développement devaient engager un dialogue positif pour étudier les moyens d'établir un lien plus clair entre la libéralisation du système commercial et les objectifs de développement. Il fallait notamment se féliciter de ce que l'expansion des exportations dans le secteur des services ait été choisie comme question de fond de la présente session, car la part de ce secteur dans les activités économiques mondiales, qui était déjà importante, ne cessait de croître dans la plupart des pays en développement.

45. Le représentant de **Maurice**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que la Commission avait pour tâche de proposer un cadre directeur intégré afin de faciliter la pleine intégration dans le système commercial multilatéral des pays en développement, en particulier des PMA et des pays dotés d'une économie structurellement faible et vulnérable. Il lui incombait également d'aider les pays en développement à trouver et à exploiter de nouveaux débouchés à l'exportation.

46. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, le représentant s'est inquiété de l'incapacité des pays africains de tirer pleinement parti des schémas de préférences commerciales non réciproques. Comme le montrait le tableau 3 du document TD/B/COM.1/20/Add.1, ces pays ne profitaient guère des préférences commerciales. Pour en tirer un meilleur parti, ils devaient surmonter des obstacles tels que l'application par les pays donneurs de préférences de nouveaux critères de gradation aux pays bénéficiaires, le retrait progressif des schémas de préférences ou l'instauration de conditions non commerciales liées à des normes sociales, environnementales ou humanitaires.

47. La communauté internationale devait donc aider les pays africains en particulier à mieux exploiter les préférences commerciales. À cette fin, il fallait en priorité renforcer les capacités d'exportation de ces pays, améliorer l'information sur les schémas de préférences destinée aux exportateurs africains, faire en sorte que ces schémas contribuent davantage au développement, notamment en élargissant la gamme des produits visés, en accordant des dérogations aux règles d'origine et en admettant en franchise tous les produits des PMA, et accroître la prévisibilité et la stabilité des schémas au moyen d'engagements à long terme.

48. À propos du point 4 de l'ordre du jour, le représentant a regretté que des effets bénéfiques tangibles, notamment en termes d'investissements nouveaux, n'aient pas encore été enregistrés dans la plupart des pays africains, malgré les engagements contraignants pris par ceux-ci dans le cadre de l'AGCS et de l'OMC. En outre, la multiplication des alliances stratégiques et des fusions entre les principaux prestataires de services créait des situations de monopole qui risquaient de marginaliser davantage de nombreux pays africains dans le commerce des services concernés. Il était donc urgent que la communauté internationale aide les pays africains à accroître leur participation aux échanges internationaux de services. Il fallait en priorité renforcer le Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique et l'étendre à tous les pays africains, mettre en valeur les ressources humaines dans les nouvelles technologies, moderniser l'infrastructure et mettre en place une législation favorable au commerce des services.

49. Le représentant de la **Fédération de Russie** a évalué de manière positive les travaux de la Commission, sur le plan aussi bien analytique que pratique. Il a évoqué en particulier les résultats fructueux de la réunion spéciale convoquée en juillet 1998 par le Secrétaire général de la CNUCED sur le SGP, le Système global de préférences commerciales et les nouvelles initiatives en faveur des PMA. Il a estimé qu'il restait encore un long chemin à parcourir avant que la libéralisation du commerce et la réciprocité accrue dans les

relations commerciales ne rendent inutiles les préférences commerciales unilatérales. Les schémas de préférences commerciales continuaient donc de jouer un rôle important.

50. La Fédération de Russie faisait partie des pays donneurs de préférences depuis 1994, date de l'entrée en vigueur de son schéma de préférences commerciales. Dans le cadre de celui-ci, tous les PMA bénéficiaient d'un régime d'admission en franchise et les importations de 104 pays en développement étaient soumises à un prélèvement correspondant à 75 % du taux de base.

51. Pour la Fédération de Russie, qui était encore importateur net de services, il était essentiel de mettre en place une infrastructure nationale de services, d'élaborer une législation adaptée et de développer les exportations de services. Les problèmes touchant le commerce de services étant identiques dans les pays en développement et dans les pays en transition, la Fédération de Russie était particulièrement favorable à ce que la CNUCED poursuive ses travaux sur la question. Le représentant a estimé en outre que le rôle de la CNUCED dans ce domaine devrait être renforcé dans la perspective des nouvelles négociations sur les services qui auraient lieu à l'OMC. Compte dûment tenu de la complémentarité et des atouts des diverses organisations internationales, la CNUCED pourrait apporter une contribution précieuse au débat en renforçant les capacités humaines et en réalisant des études sur les débouchés à l'exportation pour les pays intéressés. Il s'est félicité du rôle plus actif que la CNUCED jouait en vue d'accroître les capacités de négociation de ces pays, notamment concernant le choix de la stratégie de négociation et les questions tactiques. Il était également favorable à l'initiative de la CNUCED relative au commerce électronique, qui devrait être associée aux travaux sur le commerce des services dans la perspective des futures négociations multilatérales. Enfin, il a souligné que la récente réunion d'un groupe spécial d'experts convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED et destinée à préparer les futures négociations commerciales multilatérales avait été fort utile.

Chapitre III

COMMENT FAIRE POUR QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER LES PMA, TIRENT DAVANTAGE PARTI DES PRÉFÉRENCES COMMERCIALES, ET COMMENT ÉLARGIR CES PRÉFÉRENCES

(Point 3 de l'ordre du jour)

52. Pour l'examen du point 3, la Commission a été saisie de la documentation suivante :

"Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales et comment élargir ces préférences - Rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.1/20 et Add.1)

53. En présentant le point 3, le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit qu'en 1996 des importations d'une valeur d'environ 103 milliards de dollars des États-Unis avaient bénéficié d'un traitement SGP, contre environ 11 milliards de dollars des États-Unis seulement deux décennies auparavant. Toutefois, une analyse des résultats récents du commerce SGP révélait que les avantages avaient été concentrés sur un nombre relativement limité de grands pays en développement exportateurs, que les taux d'utilisation avaient souvent été bien inférieurs à 100 %, et que très peu de PMA avaient su profiter des préférences SGP. Il en résultait que, pour de nombreux pays bénéficiaires, d'importants débouchés commerciaux SGP restaient à exploiter, de sorte qu'une attention prioritaire méritait d'être accordée aux moyens d'accroître l'utilisation des préférences. Le représentant a décrit quelques-unes des mesures qui avaient été identifiées par les participants à la Réunion spéciale du Secrétaire général de la CNUCED consacrée au SGP, au SGPC et à des nouvelles initiatives en faveur des PMA (document TD/B/COM.1/20).

54. Les préférences non réciproques n'étaient pas devenues obsolètes dans le nouvel environnement commercial de l'après-Cycle d'Uruguay. Il existait encore des possibilités de marges préférentielles commercialement valables, en particulier dans des secteurs d'exportation intéressant les pays en développement. De plus, la Conférence ministérielle de l'OMC de Singapour et la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés avaient relancé les efforts visant à améliorer les conditions d'accès aux marchés des PMA. L'une des possibilités pour élargir les préférences était d'accorder un accès en franchise, hors contingentement et sans réciprocité, à tous les produits originaires des PMA. Une plus grande sélectivité pourrait être nécessaire pour que les pays en développement en ayant le plus besoin bénéficient le plus du SGP et d'autres préférences commerciales. Il était important qu'un consensus se forme parmi les pays donateurs de préférences sur une large politique commune visant à renforcer sensiblement les effets promotionnels du SGP et à adapter celui-ci à l'environnement commercial.

Résumé des discussions informelles sur le point 3 de l'ordre du jour 1/.

55. Les discussions ont montré que des préférences commerciales non réciproques restaient nécessaires pour améliorer les débouchés commerciaux des pays en développement, en particulier des PMA et des pays dont l'économie était structurellement faible et vulnérable. Il y a eu accord général pour estimer que, malgré la libéralisation en cours aux niveaux multilatéral et

1/ Établi par le secrétariat de la CNUCED.

régional ou sous-régional, les préférences non réciproques ne devaient pas être prématurément supprimées, car il était probable qu'il s'écoulerait beaucoup de temps avant que la libéralisation de l'économie mondiale ne soit telle qu'elle rende obsolètes ce type de préférences commerciales. L'intérêt continu du SGP et d'autres mécanismes de préférences non réciproques ainsi que l'importance qu'y attachaient aussi bien les pays bénéficiaires que les pays donateurs de préférences, ont été soulignés. Il a été noté que l'importance des préférences non réciproques pour les PMA avait également été réaffirmée à la réunion du Groupe d'experts spécial sur le SGP, le SGPC et de nouvelles initiatives en faveur des PMA convoqué par le Secrétaire général de la CNUCED.

56. Les participants ont généralement estimé que les avantages SGP pouvaient être élargis et renforcés. De l'avis de certains représentants, des mesures à cet effet pouvaient être prises concernant l'éventail des produits visés, les marges de préférence, les mesures de gradation, les conditions sans rapport avec le commerce, les règles d'origine, et l'instabilité, l'imprévisibilité et la complexité des schémas nationaux. De plus, le fait que ces questions étaient à l'examen depuis longtemps déjà rendait d'autant plus importante la recherche de solutions acceptables par les pays donateurs comme par les pays bénéficiaires de préférences, et il existait de vastes possibilités d'intensifier l'utilisation par les pays en développement du SGP et d'autres préférences non réciproques.

57. Il y a eu un large accord pour estimer que l'utilisation du SGP pouvait être facilitée par une meilleure information des exportateurs dans les pays en développement et des importateurs dans les pays donateurs de préférences sur les avantages du SGP, et qu'une assistance technique devait continuer d'être fournie aux pays en développement et à leurs exportateurs pour les aider à mieux comprendre les schémas de préférences, y compris les mesures administratives nécessaires pour bénéficier des préférences SGP. Cette assistance devait continuer d'être octroyée par la CNUCED, par les organismes de promotion des exportations et par les pays donateurs eux-mêmes. Les technologies modernes de l'information - courrier électronique, Internet - pouvaient être utilisées pour réduire le coût et accroître l'efficacité de cette assistance technique. Il a été généralement considéré que les pays donateurs de préférences devaient aider leurs importateurs à déterminer les produits pouvant être importés de pays bénéficiaires SGP ainsi que l'ampleur des avantages SGP effectifs, comme l'avaient déjà fait la Norvège et la Suisse. En outre, le secrétariat de la CNUCED devait continuer de contribuer à l'analyse de ces questions en vue de favoriser la formation d'un consensus sur quelques-uns des principaux problèmes.

58. Des opinions sensiblement divergentes ont été exprimées concernant l'utilisation dans les schémas SGP de conditions sans rapport avec le commerce. D'après certains, des clauses sociales et environnementales, bien qu'importantes en elles-mêmes, ne devaient pas servir de critères d'application des préférences aux pays en développement. De telles normes n'étaient pas toujours propices au développement du commerce selon le concept du SGP, et elles en étaient même parfois contraires à l'esprit. On ne pouvait que déplorer les mesures unilatérales prises à cet égard. Selon d'autres opinions, ces normes étaient nécessaires pour que le commerce international contribue aussi à l'amélioration des conditions des travailleurs et à la préservation de l'environnement. Ces normes n'étaient pas nouvelles : dans le cas de l'Union européenne, elles existaient depuis les années 70 et avaient été actualisées en 1998 pour tenir compte de plusieurs conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les normes de travail, ainsi que des normes environnementales de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). De plus, l'opinion publique dans les pays de l'Union européenne était de plus en plus sensible au respect des normes sociales et environnementales dans le secteur de la production. L'application unilatérale

de ces normes dans les schémas SGP était imposée par l'absence de normes internationales reconnues.

59. Concernant la coopération Sud-Sud, il a été noté qu'un certain nombre de pays en développement avaient unilatéralement pris des mesures pour accorder aux PMA un accès préférentiel à leurs marchés. Une information plus détaillée sur l'application des diverses propositions et une analyse des incidences potentielles sur le commerce et le développement des PMA des nouveaux schémas de préférences seraient utiles. Il a été souligné que les conditions juridiques de l'octroi de ces préférences n'avaient pas encore été clarifiées à l'OMC; il y avait quelque incertitude quant à savoir si elle relevait de la clause d'habilitation, d'une dérogation générale ou du SGPC. Il a généralement été reconnu que davantage de PMA devraient s'efforcer de participer au SGPC afin de profiter des concessions commerciales spéciales que leur offrait ce système.

60. Il a été souligné que la seule amélioration des conditions d'accès aux marchés, que ce soit au titre du SGP ou au titre d'autres mécanismes de préférences commerciales non réciproques, n'était pas suffisante pour que les pays en développement, en particulier les PMA et les pays dont l'économie était structurellement faible et vulnérable, puissent tirer pleinement parti des préférences commerciales en vigueur. Le SGP et d'autres préférences commerciales ne pouvaient à eux seuls être le moteur d'une expansion des exportations et du développement économique; des efforts devaient être faits par les pays en développement pour renforcer les capacités de production à l'exportation des PMA, concernant notamment le développement des infrastructures physiques. À cette fin, la communauté internationale pouvait, en aidant les pays en développement à remédier à la faiblesse chronique de leurs capacités de production, jouer un rôle considérable.

Décision de la Commission

61. Pour la décision de la Commission relative au point 3 de l'ordre du jour, voir le chapitre V.

Chapitre IV

POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT D'ACCROÎTRE LEURS EXPORTATIONS DE SERVICES DANS CERTAINS SECTEURS EN UTILISANT TOUS LES MODES DE LIVRAISON PRÉVUS PAR L'AGCS, COMPTE TENU DE LEUR INTERACTION, DU RÔLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES NOUVELLES PRATIQUES COMMERCIALES

(Point 4 de l'ordre du jour)

62. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du document ci-après :

"Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de fourniture prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle de l'informatique et des nouvelles pratiques commerciales" (TD/B/COM.1/21 et Add.1)

63. En présentant le point 4 de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que les débouchés commerciaux dans le secteur des services s'étaient élargis sous l'action de plusieurs tendances mondiales, dont l'utilisation des technologies de l'information qui, avec les progrès des télécommunications, rendait presque tous les services échangeables. Bien qu'il existât des possibilités d'expansion dans les secteurs traditionnels intéressant le commerce d'exportation des pays en développement - par exemple le tourisme -, la catégorie la plus dynamique des services commerciaux était celle des "autres services commerciaux", qui comprenait, par exemple, les services informatiques, les services d'information et les services de communication. Associer le secteur privé à la sous-traitance des services commerciaux contribuerait au renforcement des capacités concurrentielles en matière d'exportation de services. Pour tirer parti des débouchés commerciaux, les entreprises de services des pays en développement devraient se tenir continuellement à jour des progrès techniques et professionnels, satisfaire aux normes internationales de qualité et intégrer les technologies de l'information dans la fourniture de leurs services. L'expansion des exportations de services des pays en développement dépendait non seulement des capacités nationales, mais aussi de la qualité des infrastructures de télécommunication et des nouveaux débouchés commerciaux. La fourniture de services passait par l'exploitation de tous les modes de livraison, et la concurrence sur les marchés mondiaux imposerait la libéralisation de tous les facteurs de production. L'approche par mode de livraison prévue dans l'AGCS avait créé des conditions flexibles de libéralisation dans le cadre de cet accord, et offrait aussi des possibilités de compromis et d'arbitrage entre différents modes de livraison.

64. Les fournisseurs de services des pays en développement étaient toutefois confrontés à un certain nombre d'obstacles à l'accès aux marchés : dispositions limitant ou interdisant le mouvement temporaire de personnes physiques, manque de crédibilité sur les marchés extérieurs (question qui était en rapport avec la qualité), difficulté d'obtenir des informations commerciales appropriées dans les délais voulus, manque d'accès aux réseaux de distribution, contraintes financières, et plus forte concentration du marché du fait des fusions et acquisitions et des alliances stratégiques. Les examens des besoins économiques constituaient un obstacle important au commerce des services et faisaient planer une incertitude considérable sur le degré d'engagement d'un pays en matière d'accès aux marchés. L'adoption de critères spécifiques pour l'application et l'élimination à terme de ces examens, en particulier dans le cas de catégories professionnelles clairement identifiables, serait au centre des efforts à déployer à l'avenir pour libéraliser le commerce des services. Faciliter le mouvement de fournisseurs

de services, par exemple par l'adoption de visas AGCS simplifiés, contribuerait à renforcer les exportations de services des pays en développement.

65. Une attention particulière devait être accordée à la livraison transfrontière de services, compte tenu des possibilités offertes par le commerce électronique pour les services à longue distance et à forte intensité de main-d'oeuvre. Le réseau Internet modifiait les structures du marché et supprimait la nécessité de recourir à des intermédiaires. Des efforts devaient être faits pour que l'accès des pays en développement aux flux de données transfrontières ne souffre pas d'entraves. Des mécanismes internationaux devaient être mis en place pour régler et harmoniser les questions juridiques transfrontières et prévoir des sauvegardes en matière de concurrence contre la création de monopoles. Le coût des infrastructures nécessaires au commerce électronique était un important obstacle à l'expansion des exportations. Pour que les pays en développement puissent profiter des possibilités offertes par ce commerce électronique, il était important que les dispositions des articles IV et XIX.2, ainsi que l'annexe sur les télécommunications, de l'AGCS soient mises en oeuvre de bonne foi.

66. Les pays en développement devraient veiller à ce que leurs fournisseurs de services exploitent les nouvelles stratégies commerciales - telles qu'alliances stratégiques - pour éviter d'être marginalisés. Toutefois, du fait que les alliances stratégiques risquaient aussi de se transformer de facto en mécanismes fixant les normes ou les prix de l'industrie, ce qui pourrait conduire à la mise en place de nouveaux obstacles à l'entrée et à l'accès, il fallait accorder une attention particulière à l'évolution des politiques nationales et internationales en matière de concurrence.

Résumé des discussions informelles sur le point 4 de l'ordre du jour 2/

67. Il a généralement été reconnu que l'évolution rapide des technologies de l'information élargissait considérablement les débouchés commerciaux pour la fourniture et l'exportation de services, essentiellement parce que ces technologies transformaient de nombreux services en services marchands, donnaient accès à un marché potentiel d'envergure mondiale, accéléraient les transactions, les communications et la transmission des données, et facilitaient grandement les contacts entre producteurs et consommateurs de services.

68. Il a été noté que la croissance du commerce international avait été la plus forte dans la catégorie des "autres services commerciaux", en particulier les services aux entreprises, et que, au lieu de le suivre, le commerce des services semblait actuellement précéder le commerce des marchandises. Des services de prévente étaient de plus en plus nécessaires dans le cas de certains biens ou services, afin d'en adapter la production aux besoins et aux exigences particuliers des clients et des consommateurs.

69. Les principaux obstacles à l'expansion des exportations de services des pays en développement étaient les suivants :

- a) Connaissance insuffisante du marché international des services;
- b) Absence de normes internationales pour les services professionnels, avec notamment des problèmes concernant la reconnaissance des diplômes ou des qualifications, qui pouvait entraver ou interdire l'accès de professionnels étrangers aux marchés nationaux;

c) Problèmes relatifs aux technologies de l'information et à l'infrastructure des télécommunications : exploiter le potentiel offert par les nouvelles technologies supposait un accès facile aux technologies de l'information et à l'infrastructure des télécommunications, d'un point de vue aussi bien économique que technique. Les coûts devaient être faibles et l'infrastructure ainsi que l'accès à celle-ci devaient être techniquement efficaces. Lorsque ces conditions n'étaient pas remplies, il était impossible pour de nombreux pays en développement d'exploiter le potentiel des technologies de l'information pour accroître leurs exportations de services. Cela était particulièrement vrai lorsque les services de télécommunication étaient fournis dans un environnement non concurrentiel (par exemple, monopole ou fournisseur en position dominante), ce qui avait souvent pour conséquence des prix élevés et n'encourageait pas à la modernisation technologique des infrastructures. Un environnement anticoncurrentiel pouvait s'instaurer même après la libéralisation du secteur des télécommunications. Il était donc de la plus grande importance que la libéralisation s'accompagne de politiques de concurrence permettant d'éviter des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur;

d) Faiblesse des capacités d'offre : la plupart des pays en développement étaient confrontés à des difficultés en matière d'exportation de services et n'étaient pas toujours capables de satisfaire aux normes de qualité dans de nombreux secteurs non traditionnels, principalement en raison de la faiblesse de leurs capacités d'offre;

e) Concentration de la structure du marché : la tendance aux fusions et aux alliances entre grandes sociétés dans plusieurs secteurs de services faisait qu'un petit nombre de grands fournisseurs y détenaient des positions dominantes. Il en résultait souvent une diminution de la concurrence, une modification de la fixation des prix internationaux et de la division internationale du travail dans les secteurs considérés, une segmentation des marchés nationaux et régionaux et, à terme, une diminution de la capacité des pays en développement d'élaborer des politiques nationales. Cette tendance était particulièrement évidente dans les secteurs des transports aériens, des systèmes mondiaux de distribution, des télécommunications et des logiciels, des services comptables et des services de conseil. La consolidation de ce type de structure de marché faisait qu'il était plus difficile pour les fournisseurs de services (en particulier les petites et moyennes entreprises) des pays en développement de pénétrer le marché international et d'en exploiter les débouchés;

f) Absence de politiques de développement des services et de stratégies d'exportation : la plupart des pays en développement devaient déterminer les secteurs de services dans lesquels ils possédaient ou pouvaient acquérir un avantage comparatif, afin de concevoir et appliquer des politiques de développement et des stratégies d'exportation appropriées.

70. Une opinion largement exprimée a été que pour surmonter quelques-uns de ces obstacles, les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique de la part d'organisations internationales telles que la CNUCED, notamment pour la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles, l'accès à la technologie, l'élaboration d'une législation appropriée, et la conception et l'application de politiques et de stratégies de développement des services visant à accroître la compétitivité internationale de leurs entreprises. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays dont l'économie était vulnérable, devaient également bénéficier d'une coopération technique pour les aider à préparer les futures négociations régionales et multilatérales sur le commerce des services.

71. Les pays en développement ont généralement estimé qu'il y avait un déséquilibre entre les quatre modes de livraison prévus par l'AGCS. L'accent avait été mis sur le troisième mode (présence commerciale) dans les négociations et les engagements pris au cours du Cycle d'Uruguay et dans les négociations ultérieures sur le commerce des services, mais bien peu de progrès avaient été faits dans les négociations sur les engagements concernant le quatrième mode (mouvement de personnes physiques). Les raisons de rechercher un équilibre relevaient des articles IV et XIX de l'AGCS, qui devaient, d'après les pays en développement, être intégralement appliqués. Les pays développés, en revanche, ont fait valoir que la question des relations entre les différents modes de livraison devait être analysée secteur par secteur, car l'importance relative de chaque mode variait considérablement selon les secteurs. Il a été largement reconnu que le changement technologique influait aussi sur la combinaison des différents modes de livraison. En particulier, les progrès des technologies de l'information et l'expansion rapide du commerce électronique avaient considérablement accru les débouchés du commerce international des services avec le premier mode de livraison (commerce transfrontière).

72. La question de l'équilibre entre les différents modes de livraison renvoyait en partie à la question de l'équilibre des droits et des obligations des pays développés et des pays en développement; les pays en développement considéraient qu'il était important de rétablir cet équilibre à l'occasion des prochaines négociations sur les services.

73. Il a été reconnu que l'absence quasi-totale de statistiques sur le commerce des services compliquait l'analyse, l'élaboration et l'examen de propositions dans le contexte des négociations internationales sur le commerce des services. Les pays en développement avaient besoin de pouvoir analyser leurs secteurs de services pour concevoir et appliquer des politiques de développement pouvant déboucher sur des stratégies d'exportation. Cette analyse les aiderait à participer aux futures négociations multilatérales et régionales.

74. Les pays en développement étaient disposés à s'engager dans des négociations qui conduiraient à une plus grande libéralisation de leurs secteurs de services, mais ils ne pouvaient souscrire à des demandes incompatibles avec leurs niveaux de développement respectifs. Concernant le traitement des asymétries entre pays se situant à différents niveaux de développement, l'idée d'accorder des préférences aux pays en développement dans le domaine du commerce des services a été maintes fois évoquée, par analogie aux préférences qui existaient déjà pour le commerce des marchandises. Il a toutefois été admis qu'il fallait approfondir l'analyse de cette question avant de pouvoir proposer des mesures pratiques.

75. Le commerce électronique était le "nouveau" thème qui avait été inscrit à l'ordre du jour des négociations multilatérales au cours de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Il a été noté qu'en septembre 1998 l'OMC avait approuvé un programme de travail sur ce thème, qui permettrait notamment d'étudier les incidences des règles en vigueur sur cette forme de commerce. Il a été souligné que nombre de questions soulevées à propos du commerce électronique, dont l'accès aux infrastructures, les échanges transfrontières en tant que mode de livraison et la réglementation nationale, avaient été anticipées par l'AGCS.

76. L'une des questions suscitées par le commerce électronique était celle du rôle des services dans le transfert de technologie. Certains ont fait valoir que le commerce électronique impliquait un échange d'informations et de connaissances, et non pas de technologies brevetables. Le commerce électronique pourrait toutefois donner lieu à un transfert de technologie portant sur les biens et les produits nécessaires pour effectuer des

transactions électroniques, dont les technologies des télécommunications. Par exemple, une société transnationale pourrait s'établir dans un pays en développement et y produire, soit de façon autonome, soit en partenariat avec des entreprises locales, les technologies de l'information et le matériel de télécommunication nécessaires.

77. Les délégations ont exprimé leur intérêt pour le Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) et ont demandé des renseignements supplémentaires sur les activités de ce programme. Le secrétariat a expliqué que le programme avait été lancé à la suite des négociations du Cycle d'Uruguay, des négociations sur les Conventions de Lomé et de la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Les activités concernaient principalement une meilleure compréhension des relations entre les services et le développement, la réforme des politiques nationales et la fourniture d'un appui pour les négociations sur le commerce des services. Les trois phases du CAPAS avaient été exécutées dans 21 pays africains. La réunion régionale sur la troisième phase du programme aurait lieu à Maurice en décembre et porterait sur les progrès accomplis au cours de cette troisième phase et sur la préparation de la prochaine série de négociations sur les services. Quelques pays africains ont déclaré souhaiter participer à cette réunion régionale et ont souligné la nécessité de poursuivre le programme et de l'étendre à la totalité des pays africains.

78. En réponse à des questions des délégations relatives à la base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST), le secrétariat a expliqué que cette base de données avait été créée en application des conclusions et recommandations adoptées à sa deuxième session par la Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement. Comme indiqué dans le mandat original, la base MAST était un instrument servant à rassembler et à diffuser des renseignements sur les lois et les réglementations qui influaient sur l'accès des services et des fournisseurs de services aux marchés mondiaux, dans l'objectif de renforcer les exportations de services des pays de développement. Y étaient enregistrées toutes les mesures influant sur les exportations sur des pays en développement dans tous les secteurs et pour tous les modes de livraison intéressant leur commerce d'exportation. La base de données reprenait les concepts et les définitions de l'AGCS, et recensait toutes les mesures appliquées aux services selon la classification sectorielle de l'AGCS ou la Classification centrale de produits, par mode de livraison et en fonction de l'applicabilité de celui-ci à l'accès aux marchés, au traitement national et au traitement NPF, ainsi qu'aux réglementations nationales.

79. La base de données avait été créée en deux étapes. La première étape avait consisté à préparer une première version du programme et à l'expérimenter sur un échantillon de lois, corrélées avec les engagements souscrits au titre de l'AGCS. La deuxième étape avait porté sur le traitement des données dans un échantillon de pays et dans le cadre d'accords de collaboration avec le Pacte andin, le Marché commun d'Amérique centrale, l'Association latino-américaine d'intégration et l'Organisation des États américains. Ensuite, un nouveau logiciel avait été mis au point pour le développement d'applications sur système Windows pour la diffusion de la base de données sur CD-ROM. Plus de 3 500 fichiers avaient été traités pour plus de 80 pays, y compris les lois appliquées au mouvement des personnes physiques dans les pays qui étaient les principaux importateurs de services. La base de données était actuellement utilisée par certains pays négociant leur adhésion à l'OMC pour déterminer les engagements qu'ils auraient à prendre au titre de l'AGCS. Elle était également utilisée par l'Association latino-américaine d'intégration pour promouvoir la libéralisation des services.

Décision de la Commission

80. Pour la décision de la Commission relative au point 4 de l'ordre du jour, voir le chapitre V.

Chapitre V

DÉCISIONS DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

Décisions de la Commission

81. À sa 9ème séance plénière (séance de clôture), le 2 octobre 1998, la Commission a adopté des conclusions concertées et recommandations sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour (voir le chapitre I). Elle a également décidé d'incorporer des résumés des discussions informelles sur ces deux points de l'ordre du jour, établis par le secrétariat sous l'autorité du Rapporteur, dans le rapport final sur sa session (voir les chapitres III et IV, respectivement).

82. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission a pris note des rapports suivants :

a) Rapport de la Réunion d'experts sur l'efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie (TD/B/COM.1/16 - TD/B/COM.1/EM.5/3);

b) Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur du tourisme, en mettant particulièrement l'accent sur les organisateurs et agences de voyages et autres prestataires de services (TD/B/COM.1/17 - TD/B/COM.1/EM.6/3);

c) Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur des services environnementaux (TD/B/COM.1/18 - TD/B/COM.1/EM.7/3);

d) Rapport informel du secrétariat de la CNUCED sur la Réunion spéciale du Secrétaire général de la CNUCED sur le SGP, le SGPC et les nouvelles mesures en faveur des PMA (UNCTAD/SG/AC.1/1).

83. En outre, la Commission a recommandé au Conseil du commerce et du développement que des réunions d'experts soient organisées sur les thèmes suivants :

a) Incidences de l'évolution de la structure des marchés de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations de produits de base d'un grand intérêt pour les pays en développement;

b) Examen du commerce des produits agricoles, en vue d'accroître les exportations agricoles des pays en développement et d'aider ces pays à mieux comprendre les questions en jeu dans les prochaines négociations sur l'agriculture;

c) Examen de diverses questions concernant les services de transport aérien en vue d'aider les pays en développement à définir des initiatives de négociation dans le contexte à la fois de l'AGCS et de négociations sectorielles intéressant ces pays.

Déclarations de clôture

84. Le représentant de Maurice, parlant au nom du Groupe africain, a rappelé qu'il importait d'éviter les doubles emplois avec les activités d'autres organisations internationales et que la Commission devait être tenue informée des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ses conclusions concertées et recommandations.

85. Le représentant de l'Uruguay, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, a dit que le résultat de la session lui donnait raison de croire que la Commission avait retrouvé le bon chemin, qui était de traiter avant tout de sujets intéressant particulièrement les pays en développement.

86. Le représentant de la République dominicaine a dit que, dans l'intérêt de la transparence et pour assurer la publication en temps voulu de la documentation, le secrétariat de la CNUCED devrait exploiter davantage Internet.

Chapitre VI

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

87. La troisième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a été ouverte le 28 septembre 1998 par M. Bozorgmehr Ziaran, Président de la deuxième session de la Commission.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

88. À sa 8ème séance plénière, le 28 septembre 1998, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Sándor Simon	(Hongrie)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Luis Alberto Padilla Menéndez	(Guatemala)
	M. Mark Jones	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	Mme Rafla Mrabet	(Tunisie)
	Mme Gothami Indikadahena	(Sri Lanka)
	Mme Marianne Zuur	(Pays-Bas)
<u>Rapporteur</u> :	Mme Leticia Casati	(Paraguay)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

89. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/19. L'ordre du jour de la troisième session était le suivant :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales, et comment élargir ces préférences
4. Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de livraison prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle des technologies de l'information et des nouvelles pratiques commerciales
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission 3/

3/ Le point 5 a été intégré aux points 3 et 4. Au titre du point 5, la Commission était saisie des rapports des réunions d'experts indiqués au paragraphe 82 plus haut et, conformément au paragraphe 24 des "Principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED" adoptés par le Conseil du commerce et du développement à sa seizième réunion directive, d'un "Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées" (TD/B/COM.1/CRP.1).

6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

90. À sa séance plénière de clôture, le 2 octobre 1998, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (voir l'annexe I plus loin).

**E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

91. Également à sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.7), sous réserve des modifications qui seraient apportées aux résumés des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Analyse des facteurs influant sur la production et le commerce des produits de base, tels que les incidences des crises financières, les raisons et les conséquences de l'effondrement des prix des produits de base, et les incidences de la transformation des structures de distribution et de marché
4. Analyse de certains secteurs de services, y compris des résultats positifs enregistrés dans ces secteurs, en particulier ceux qui (tels les services professionnels, les services aux entreprises et l'accès aux services de transport) renforcent les capacités d'exportation des pays en développement, et analyse des incidences du commerce électronique sur le développement
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission
6. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

Annexe II

PARTICIPATION */

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Madagascar
Allemagne	Malaisie
Argentine	Malte
Autriche	Maroc
Bangladesh	Maurice
Bélarus	Mexique
Belgique	Myanmar
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Burundi	Panama
Chili	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Philippines
Croatie	Portugal
Cuba	République de Corée
Danemark	République dominicaine
Égypte	République populaire
Espagne	démocratique de Corée
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	Roumanie
ex-République yougoslave	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
de Macédoine	et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Rwanda
Finlande	Sénégal
France	Slovaquie
Grèce	Sri Lanka
Guatemala	Suède
Haïti	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Ukraine
Italie	Uruguay
Jamaïque	Venezuela
Japon	Viet Nam
Kenya	Zambie
Liban	

2. Un État membre de la CNUCED, non membre de la Commission, était représenté en qualité d'observateur :

République démocratique du Congo

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.3.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Association européenne de libre-échange
Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine
Organisation mondiale des douanes
Secrétariat du Commonwealth

4. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la session.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Catégorie spéciale

Secrétariat européen d'associations du commerce agricole réunies

Intervenants

Mme R. Sethumadhavan, Datamatics Co., Inde

M. Garry Hunt, Secrétariat du Commonwealth.
